

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 18 novembre 2016

CDCPP-Bu(2016)20
Point 4.2 de l'ordre du jour

BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)

MI SE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 21 SUITE A L'ADOPTION DE LA
RECOMMANDATION DU COMITE DES MINISTRES

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Le projet de recommandation du Comité des Ministres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle a été approuvé par le CDCPP à sa réunion de juin 2016. Il a été décidé lors de cette réunion d'accorder un délai supplémentaire (jusqu'au 1^{er} juillet 2016) aux délégations pour leur permettre de soumettre d'autres exemples de bonnes pratiques à insérer dans l'annexe de la recommandation.

A la suite d'une dernière révision et analyse juridique, le projet a été transmis à la fin du mois d'août 2016 au Comité des Ministres pour adoption.

Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement a examiné le projet de recommandation et son annexe (la stratégie) à sa réunion du 3 novembre 2016 et décidé de reprendre l'examen de ce point à sa réunion suivante (13 décembre 2016). En conséquence, le projet de recommandation ne sera pas examiné aux fins de son adoption par le Comité des Ministres avant cette date, mais peut-être seulement au début de 2017.

Ce n'est qu'une fois adoptée que la recommandation deviendra un instrument juridique vivant et qu'elle commencera à produire ses effets. Pour les Etats membres et non membres parties à la Convention culturelle, il s'agira alors « d'adopter et d'appliquer » la stratégie telle qu'elle figure en annexe à la recommandation.

Mesures de mise en œuvre de la Stratégie 21

Le CDCPP devra alors prendre des mesures pour la mise en place et l'utilisation des outils et des méthodes de travail qu'il a déjà approuvés, dont :

- une plateforme ad hoc en vue de l'échange de bonnes pratiques et de la présentation d'un rapport annuel au CDCPP,
- le choix d'indicateurs adaptés pour suivre l'application de la stratégie,
- la tenue d'un dialogue avec d'autres organisations européennes et internationales,
- l'offre d'une assistance technique et des examens par des pairs.

Enfin, les Etats membres devraient être encouragés à utiliser le système HEREIN pour échanger des informations, des données d'expérience et des exemples de bonnes pratiques locales et nationales.

Le Bureau pourrait avoir un premier échange de vues sur la composition et les tâches éventuelles de la plateforme ad hoc en vue de faire une proposition au CDCPP pour examen lors de sa réunion prévue en 2017. Il est rappelé à ce sujet que la réunion de 2016 s'est tenue relativement tard dans l'année (juin) afin de ne pas précipiter l'élaboration de la stratégie. En 2017, ce ne sera plus le cas, de sorte que la réunion plénière pourra avoir lieu plus tôt en vue également de définir rapidement les mesures de mise en œuvre de la stratégie.

Le Bureau pourrait aussi discuter des « indicateurs » qui pourraient servir au suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Le dernier document comprend déjà (annexe A) une partie sur les modalités d'évaluation qui renvoie expressément à un « système d'indicateurs » à élaborer. Le Bureau pourrait donner des orientations au Secrétariat pour qu'il décide de mesures complémentaires, par exemple demander à un consultant d'élaborer un cadre d'indicateurs facile à utiliser sur la base de l'annexe A.

La tenue d'un dialogue avec d'autres organisations européennes et internationales fait déjà partie des tâches du CDCPP. A la prochaine réunion du comité, les organisations européennes et internationales présentes pourraient être invitées à participer à un tour de table au cours duquel les actions respectives en faveur de la stratégie pourraient être examinées.

Une assistance technique et des examens par des pairs peuvent être mis en place, à la demande, par le Secrétariat, avec la participation des Etats membres. Le Bureau pourrait rappeler cette possibilité et proposer des procédures simples que les Etats membres pourraient suivre pour recenser les besoins et pour qu'une aide soit éventuellement demandée.

Lancement à Chypre

A plusieurs occasions lors des travaux préparatoires de la Stratégie 21, la délégation chypriote a fait part de l'intention de son pays d'accueillir une « manifestation de lancement » de la stratégie et de la recommandation dans le cadre de la présidence chypriote du Comité des Ministres (novembre 2016 – mai 2017). Cette manifestation figure désormais officiellement parmi les activités de la présidence.

Elle devrait en principe durer un jour et demi ou deux jours et comprendre un lancement officiel (à Nicosie) et une visite de villages situés à proximité illustrant de façon intéressante le « patrimoine vivant ».

Le but est de sensibiliser à la stratégie et à ses implications pour les Etats membres. Les participants devraient principalement être de hauts fonctionnaires en charge du patrimoine, des représentants des pouvoirs locaux, des professionnels et des membres de la société civile. De grandes organisations européennes et internationales seraient aussi invitées.

Les pays souhaitant être représentés au niveau des Secrétaires d'Etat pourront l'être.

Ce sera l'occasion pour les participants de prendre connaissance de la stratégie, en tant qu'instrument juridique du Conseil de l'Europe, et de ses implications pour les Etats membres respectifs en termes de diffusion, de sensibilisation et de mesures de promotion efficaces, d'identification et de participation des parties prenantes, de collecte d'exemples etc.

La séance officielle pourrait comprendre, outre les traditionnelles allocutions de bienvenue, deux ou trois exposés techniques suivis d'un débat. Les participants seraient

encouragés à présenter des bonnes pratiques et des exemples de politiques et d'initiatives répondant aux buts de la stratégie.

Le Secrétariat rendra compte des résultats d'une mission préparatoire à Chypre afin de donner au Bureau des informations supplémentaires.

Action requise

Le Bureau est invité à prendre des mesures selon les grandes lignes présentées ci-dessus et à donner des orientations et des instructions appropriées au Secrétariat.